



# CHARTRE DES PRATIQUES, ACTIONS ET INITIATIVES INCLUSIVES REMARQUABLES DE LA CNH

« CE QUI EST FACILITANT POUR LES UNS EST BÉNÉFIQUE  
POUR LES AUTRES. »



**CONCERNÉS  
MOBILISÉS**

CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP 2018-2019



Nom de la personne ou de l'entité organisatrice de la manifestation ou porteuse d'une pratique remarquable :

.....

adhère à la charte de la CNH.

L'organisation ou la personne s'engage à souscrire aux **3 principes énoncés** ci dessous :

## **ACCESSIBILITÉ**

Les pratiques et initiatives visent à être accessibles à TOUS.

On entend par « accessible à tous » les pratiques, actions et initiatives qui permettent à chacun de participer quel que soit son handicap, de façon la plus autonome possible, assurant ainsi une pleine équité entre les citoyens.

**Ce qui est facilitant pour les uns est bénéfique pour les autres.**

## **CO-CONSTRUCTION**

Les pratiques, actions et initiatives sont élaborées ou co-construites avec TOUS les citoyens.

**La participation des personnes dans l'élaboration du projet est essentielle.**

La manifestation met en avant **des pratiques inclusives favorisant la pleine participation sociale de TOUS les citoyens.**

## **PARTENARIAT**

La manifestation associe plusieurs acteurs non engagés sur la thématique.